

Équipements enfant pour la pratique du vélo

Rédigé le 29/01/2022

Albret Cycles

 PARTAGER

 TWEET



Comme dans beaucoup de sport, le recours a des équipements et accessoires complémentaires peut faciliter le développement de sa pratique, contribuer à l'exercer en sécurité et en augmenter encore plus le plaisir.

Pour l'équipement des enfants comme des adultes, plusieurs types de produits vont être proposés avec trois objectifs :

- améliorer le confort : une machine réglée sur mesure et des accessoires de confort comme une selle adaptée et le kit minimum de survie contre les intempéries.
- Satisfaire les exigences de sécurité : la loi rend obligatoire le recours à certains équipements pour la machine (éclairage et signal d'avertissement) et pour le cycliste (les casques, le gilet de visibilité).
- Répondre à des besoins fonctionnels spécifiques ou à des exigences de sécurité non-exigées par la loi comme des protections complémentaires, notamment en cas de chute, mais non-obligatoires : gants, genouillère ou coudière selon les pratiques, etc.

Les équipements obligatoires du cycliste sur la route

Pour tous les cyclistes

Le port d'un **gilet rétroréfléchissant** certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Pour les enfants jusqu'à 12 ans

En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter **un casque conforme à la réglementation** relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.

[En savoir plus sur les casques vélos](#)

Les équipements obligatoires du vélo sur la route

Ces obligations sont légales et valables pour tous les vélos utilisés sur la route :

- Deux **freins**, avant et arrière.
- Un **feu** avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un **avertisseur sonore**.
- Des **catadioptres** (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

Les équipements non-obligatoires

- Des vêtements contre les intempéries.
- Des accessoires de sécurité supplémentaires pour le jeune cycliste selon les pratiques : gants, protection aux genoux et aux coudes...
- Des accessoires de sécurité supplémentaires pour le vélo : écarteur de danger, éclairages ou catadioptres optionnels, accessoires rétroréfléchissant...

